

REGLEMENT PARTICULIER de
L'ENDUROSE 2020



Règlement particulier de l'Endurose 2020

Date de la course : le 12 juillet 2020

Description

Le **TEAM TOUT TERRAIN BEAUJOLAIS** sous l'égide de la Fédération Française de motocyclisme, organise le 12 juillet 2020 à Beaujeu, une course d'enduro féminin dénommée « l'Endurose » de capacité ZUE.

Cette épreuve se disputera conformément :

- Au code sportif international
- Aux règlements de la Fédération Française de motocyclisme régissant les épreuves de rallyes TT et d'enduro
- Au règlement du championnat de France d'enduro
- Au règlement particulier de l'épreuve

Les concurrentes s'engagent à respecter ces règles.

Le directeur de course est chargé de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve. Toute réclamation sur cette application sera transmise pour instruction et décision du jury.

Tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le jury qui a le seul pouvoir de décision.

Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité, à ses risques et périls. Les concurrentes renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.

Comité d'organisation

L'organisation est assurée par le TEAM TOUT TERRAIN BEAUJOLAIS, siège social :

Le Bacchus

16 place de la Fontaine 69430 BEAUJEU

Présidente : **Sonia MEYRAN**

Participant

L'Endurose n'est ouvert qu'aux pilotes de sexe féminin titulaires d'une licence FFM de l'année en cours ainsi qu'à toutes les pilotes étrangères faisant partie de la zone Union Européenne, dont l'engagement sera retenu par l'organisation.

Le montant de l'inscription est fixé à 80€, quatre-vingt euros. Il vous faudra également une licence FFM, soit à l'année, soit une licence à la journée appelée « licence une manifestation ».

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Le nombre de participantes admises est fixé à 250.

Le parcours

L'itinéraire est composé d'un seul parcours de deux boucles comprenant un ou plusieurs contrôles horaires et de deux spéciales chronométrées à effectuer deux fois.

Le kilométrage comporte environ 120 kilomètres pour toutes les catégories, praticable par toutes avec des passages techniques au choix Facile, Hard ou very Hard.

Numéros de course, plaques numérotées et ordre de départ

Chaque pilote a la possibilité de choisir son numéro de course en le mentionnant lors de l'inscription sur le site motott.fr jusqu'au 1^{er} juin. **Merci de mentionner votre numéro souhaité dans la case commentaire.** Si le numéro de course n'est pas disponible et passé cette date du 1^{er} juin, l'organisation se chargera de l'attribution des numéros.

Les plaques numérotées sont **obligatoires** et sont fournies par l'organisation, numérotées si votre inscription est faite avant le 1^{er} juin et vierges après le 1^{er} juin (noter votre numéro de course dessus).

Si vous souhaitez partir sur la même ligne qu'une autre pilote, il vous appartient de le mentionner lors de votre inscription sur le site motott.fr, un champ spécifique est réservé à cet effet.

L'ordre de départ vous sera communiqué au moment du briefing, veille de course le samedi 11 juillet vers 19 heures par affichage. Pour les personnes ne pouvant être présentes lors du briefing, vous pourrez consulter les ordres de départ le jour J par affichage ou transmis sur notre page facebook @endurose.

Demandes d'engagement

Ouverture des engagements : le **2 mars 2020** sur le site d'inscription en ligne MOTO TT www.motott.fr

Clôture des engagements : le **10 juillet 2020**

Procédure d'inscription

- Sur le site www.motott.fr
- Créer un compte sur le site motott ou Connexion sur votre compte
- Recherche d'une course
- Taper Endurose puis chercher
- Cliquez sur l'épreuve correspondante
- Cliquez sur Je m'inscris à cette course
- Pour valider votre inscription, elle doit être payée par carte bancaire soit 80 euros sur le site motott.fr, suivre les modalités d'inscription.

Sauf pour certains cas, l'inscription à la course peut être réglée le jour J en espèces et/ou par chèque.

Votre inscription définitive sera validée par l'organisation suite au règlement et vous sera confirmée par email avec les informations nécessaires à votre engagement.

De plus, pour pouvoir participer à notre course d'enduro et/ou n'importe quelle autre course, vous devez disposer d'une **licence FFM**, fédération française de motocyclisme soit :

- A l'année
- Licence à la journée soit Licence « une manifestation »

Vous ne roulez jamais mais vous voulez exceptionnellement participer à une course sur pratiquer.ffmoto.org/licence-une-manifestation

Créer votre espace adhérent puis prendre la licence « une manifestation », correspondant à notre évènement Endurose

Annulation de l'épreuve

Si à la date du 15 juin 2020, le nombre d'engagements reçus était inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Annulations d'engagement

Toute annulation d'engagement devra être signalée par courrier au secrétariat de l'organisation ou par email à endurose.tttb@gmail.com avant le 15 juin 2020.

Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué, à part si l'annulation est justifiée pour raison grave ou incapacité physique ; dans ce cas il est obligatoire de présenter un certificat médical pour remboursement.

Catégories

Sont acceptés :

Les motocycles répondant aux normes de sécurité imposées par les règlements techniques FFM et autorisés à la circulation sur la voie publique (homologuées).

Les catégories suivantes donnent lieu à un classement :

- JUNIOR (< 23 ans)
- SENIOR (< 37 ans)
- VETERAN (>= 37 ans)
- TROPHEE DES NATIONS

En marge du classement officiel individuel, le TEAM TOUT TERRAIN BEAUJOLAIS organisera :

☆ Une **SUPER FINALE** (FACULTATIF)

Après l'arrivée, une partie de la spéciale sera transformée en circuit fermé pour accueillir une SUPER FINALE avec départ en ligne. Celui-ci se déroulera par manches qualificatives successives. Elles conduiront à la finale qui réunira les meilleures concurrentes.

La SUPER FINALE donnera lieu à un classement séparé sans distinction de catégorie.

Contrôle administratif

L'accueil administratif se fera au **COMPTOIR BEAUJOLAIS, place de l'Hôtel de ville à Beaujeu 69430**, le samedi 11 juillet 2020 de 14h00 à 18h30 et le dimanche 12 juillet 2020 de 7h00 à 8h00.

Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrentes sur présentation des pièces réglementaires :

- Présentation de la carte « Licence à l'année » et/ou Licence « une manifestation »
- Permis de conduire
- Carte grise du véhicule
- Attestation d'assurance
- Autorisation parentale pour les personnes mineures

Après validation des documents administratifs par l'organisation, les machines pourront et doivent passer le contrôle technique.

Contrôle technique

Il aura lieu le samedi 11 juillet 2020 de 14h00 à 18h30 et le dimanche 12 juillet 2020 de 7h00 à 8h00, après le contrôle administratif ; à **proximité du départ, sur la place de l'Hôtel de ville à Beaujeu 69430**.

Le contrôle technique respecte le règlement du championnat de France d'enduro français (consultable sur www.enduro-france.fr) ; vous devrez présenter votre machine homologuée avec carte grise conforme.

Seront contrôlés :

☆ **Niveau sonore** : Contrôle anti-bruit 92 dB/A

Le commissaire technique devra vérifier la conformité du niveau sonore des machines selon la méthode « 2m/max » détaillée dans l'annuaire 2020, lequel ne devra pas dépasser 78 dB/A pour les épreuves d'enduro. A 2 mètres, le niveau sonore des motocycles devra donc respecter la limite de 112 dB/A maximum. Compte tenu de la précision des appareils (classe 2 pour les sonomètres utilisés par la F.F.M.) et des

incertitudes de mesure, il est admis une « tolérance » de 2 dB/A sur la valeur relevée par rapport à la valeur exigée.

☆ **Pneumatiques** : Pneu arrière TRAIL ou FIM

L'épreuve de l'Endurose empruntant des voies ouvertes à la circulation, seuls les pneus disponibles normalement dans le commerce de détail et homologués pour rouler sur les voies publiques sont autorisés.

☆ **Contrôle de l'éclairage** : Eclairage avant et arrière en fonctionnement

L'éclairage avant et arrière devra fonctionner simultanément à l'aide de l'énergie fournie par le moteur ou de la batterie prévue par le constructeur. La puissance minimum devra être de 25 watts.

☆ **Coupe circuit**

Les motocycles doivent être équipés d'un interrupteur ou bouton coupe contact en état de fonctionnement, pouvant être actionner sans lâcher le guidon et se trouvant d'un côté ou de l'autre du guidon, à portée de main, facilement accessible, visible et fonctionnel.

☆ **Protections de la pilote** (Casque et protections pectorale et dorsale)

Casque : Seuls les casques répondant à la norme ECE 22/05 P sont autorisés sur les épreuves se déroulant tout ou en partie sur les voies ouvertes à la circulation publique. Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05. La lettre E suivie d'un chiffre indique l'origine du pays d'homologation.

E	PAYS
E1	Allemagne
E2	France
E3	Italie
E4	Pays-Bas
E5	Suède
E6	Belgique
E7	Hongrie
.....	

Protection dorsale et pectorale : Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire et doit répondre au label FFM et/ou conforme aux normes EN 14021 ou 1621-3 pour pectorale, normes EN 1621-2 pour dorsale

Une fois le contrôle technique terminé, la pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, et mettre sur son véhicule les plaques numéros fournies.

Elle devra, par ailleurs, équiper sa machine d'un **système antivol individualisé** (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U de classe SRA) et ne pas oublier un **tapis environnemental** pour effectuer les pleins de la machine, en dehors du parc fermé au(x) point(s) de ravitaillement.

Spéciales

Le parcours comprendra deux spéciales différentes, à effectuer deux fois. La reconnaissance à pied des spéciales est permise la veille de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve

Le départ aura lieu à **BEAUJEU 69430** sur la place de l'Hôtel de ville à partir de 9h00. L'arrivée aura lieu juste après la deuxième spéciale du dernier tour à partir de 14h00 à **QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS 69430**.

Code de la route

Les pilotes de l'Endurose sont tenues de respecter obligatoirement le code de la route en vigueur pendant toute la durée de l'épreuve (exception faite de la spéciale).

Le non-respect du code de la route entrainera l'exclusion immédiate de la pilote concernée.

Sécurité

Toute concurrente trouvant une pilote blessée sur le circuit devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement de la blessée devra être donnée (avec les plaques numéros placés le long du parcours).

La direction se réserve le droit de mettre hors course une pilote montrant un comportement anti-sportif. Sur le circuit, un commissaire peut arrêter une pilote en difficulté physique.

Sera mise hors course immédiatement toute concurrente :

- ❖ Qui **quittera volontairement** le parcours
- ❖ Qui **changera de pilote ou de machine**
- ❖ Qui ne portera plus **les marquages**
- ❖ Dont le carton de pointage présentera **un CP manquant**
- ❖ Qui effectuera un **ravitaillement moteur en marche**
- ❖ Qui ne respectera pas le **code de la route**
- ❖ Qui accusera **un retard trop important** à un contrôle horaire (> 1 heure).

Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le poste de contrôle le plus proche (CP, CH, PC sécurité) de son abandon. De même, une pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans en avoir prévenu l'organisation.

- ❖ Qui sera **accompagnée d'un suiveur**

Petit rappel : les suiveurs ne sont pas autorisés sur la course (liaisons et spéciales comprises) sous peine de disqualification de la pilote.

Réclamations

Les concurrentes désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ces délais, aucune réclamation e pourra être retenue.

La caution est fixée à 75 euros, conformément au code sportif, remboursable si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées lors du contrôle administratif.